



LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Honoraires de mise en location*

Conformément à la législation :

	À la charge du Propriétaire			À la charge du Locataire		
	Zone Très Tendue	Zone Tendue	Autres Zones	Zone Très Tendue	Zone Tendue	Autres Zones
Prestation de visites + Constitution de dossier + Rédaction du bail	12€/m ²	10€ TTC /m ²	8€ TTC /m ²	12€ TTC /m ²	10€ TTC /m ²	6,8€ TTC /m ²
Réalisation de l'État de lieux	3€ TTC /m ²			3€ TTC /m ²		

Honoraires de gestion*

	Pourcentage sur le montant des encaissements réellement effectués
Logements et locaux annexes	4,17% HT soit 5% TTC
Garage ou parking isolé	7,7% HT soit 9.3% TTC
Immeuble en pleine gestion	4.08% HT soit 4,90% TTC

Assurance Garantie Loyers Impayés

2% HT (soit 2,4% TTC) sur le montant des encaissements TTC réellement effectués.

Prestations particulières

À la charge du propriétaire

Aide à la déclaration fiscale	OFFERT
Prêts, ANAH... (par dossier)	145€ HT soit 174€ TTC
Suivi administratif et financier des travaux (Calcul des honoraires HT sur le montant TTC des travaux) • De 0€ à 7500€ TTC (avec un minimum de 50€ HT) • Au-delà de 7500€ TTC	3% 2%
Compte d'indivision (par indivisaire par an)	60€ HT soit 72€ TTC
Gestion des procédures (hors impayés), huissier, avocat, expertise	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Déclaration de sinistre, présence à l'expertise	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Représentation (commission, expertise, Assemblée générale...)	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Avenant au bail**	6% HT du loyer annuel
Renouvellement de bail	3% HT du loyer annuel (À la charge du locataire lorsque celui-ci en est à l'initiative)

À la charge du locataire

Honoraires de mise à l'huissier (constitution de dossier, transmission de pièces...)	180€ HT soit 216€ TTC
Photocopies (par face)	0.17€ HT soit 0.20€ TTC
Nouvelle étude de dossier, à la demande du locataire (changement de colocataire, de garant, ...)	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Avenant au bail**	6% HT du loyer annuel

* En vigueur au 19/01/2021.

** Ces honoraires seront imputés sur le compte du propriétaire, si l'avenant au bail est réalisé à la demande du propriétaire, ou sur le compte du locataire, lorsque l'avenant au bail est réalisé à la demande du locataire.